

## 15. Mettez-vous en place des systèmes d'économies d'énergie (éclairage basse consommation, énergies renouvelables) ?

### > A savoir

Contrairement à l'ampoule électrique standard, les ampoules économiques sont à considérer comme des matières dangereuses lors de leur élimination. Elles doivent être ramenées à un point de vente ou à la déchèterie.

La lumière produite par une lampe basse consommation de 15 W équivaut à celle provenant d'une ampoule classique de 60 W.

LBC (lumière basse consommation)

LED (diode électroluminescente, couramment connue sous l'acronyme LED).

L'énergie des leds est propre : pas de mercure, ni d'ultra violet.

La led est résistante aux vibrations, aux chocs violents, au froid, et à la chaleur.

La led s'allume instantanément et ne demande aucune maintenance.

La led est insensible aux allumages répétés.

On peut toucher la led, elle ne brule pas. Aucun risque d'incendie.

### > Objectifs

- Réduire les consommations d'énergie,
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre.

### > Nos conseils

• Exploiter au maximum la lumière naturelle. A défaut, utiliser des ampoules ou des sources d'éclairage issues de nouvelles technologies à faible consommation d'électricité. (LED / LBC).

• Rester raisonnable dans les quantités et les puissances des éclairages.

• Remplacer les lampes traditionnelles par des lampes basse consommation (plus chères, elles permettent néanmoins d'économiser 53KWH par an et durent environ 4 fois plus longtemps).

• Sensibiliser, responsabiliser les comportements « éco-citoyens » : coupure du chauffage, fermeture des portes, extinction des lumières, gestion du son dont l'amplification génère une surconsommation en énergie, gestion raisonnée des besoins en énergie.

• Disposer des affichettes visibles, attractives, humoristiques dans les vestiaires et les sanitaires. Ex : « Pas besoin d'être une lumière pour penser à l'éteindre ». (l'ADEME peut fournir gratuitement un ensemble de visuels éco responsables [www.ademe.fr/midi-pyrenees/](http://www.ademe.fr/midi-pyrenees/) )

• Choisir un site raccordé au réseau électrique, pour éviter ainsi le recours à des groupes électrogènes, gros consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre.

• Éviter les lampes halogènes (une lampe halogène de 500 W consomme l'équivalent de 23 lampes).

• Utiliser des appareils économes en énergie ou avoir recours à des solutions alternatives. Par exemple, en cas d'achat d'électroménagers, examiner l'étiquette énergie qui vous informera sur l'efficacité énergétique de l'appareil (préférer les A ou A+).

